



REGLEMENT 2019

Article 1 : Organisation

NANCY RIV'ACTION est organisé par l'association sportive « Courir sur des Légendes », 54600 Villers les Nancy. www.courirsurdeslegendes.fr

Article 2 : Principe

NANCY RIV'ACTION est une course en allure libre sans chronométrage, ni classement, avec obstacles divers artificiels et naturels accessibles à toutes personnes en bonne forme physique.

L'épreuve se déroule le Dimanche 9 juin 2019.

Article 3.1 : Conditions de participation au 8KM

Ce parcours est réservé aux personnes majeures. Les mineurs d'au moins 16 ans sont autorisés à participer, sous réserve d'une autorisation parentale écrite, remise au moment de l'inscription.

Chaque participant court sous sa propre responsabilité et devra fournir obligatoirement le jour de la course :

→ Une pièce d'identité

→ Un **certificat médical** datant de moins d'un 1 an à la date de l'événement de non contre-indication à la pratique du **sport en compétition ou course à pied en compétition**.

Où

→ Une photocopie de **licence sportive** en cours de validité à la date de l'Epreuve délivrée par l'une des fédérations listées ci-dessous*.

Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Aucune décharge ne pourra être signée sur place en cas d'oubli.

Aucune licence ou certificat médical envoyé en amont par courrier ou par mail ou Facebook ne sera pris en compte.

Article 3.2 : **Conditions de participation à la vague famille : réservée aux 8-15 ans accompagnés d'un adulte**

→ Un enfant doit être âgé de 8 ans minimum au plus tard au 31/12/2019

→ Il doit obligatoirement être accompagné d'un adulte et sera sous la responsabilité de celui-ci durant la course.

→ Un adulte pourra accompagner 2 enfants maximum.

A fournir le jour de la course :

→ Une autorisation parentale pour les mineurs.

→ Un **certificat médical** datant de moins d'un 1 an à la date de l'événement de non contre-indication à la pratique du **sport en compétition ou course à pied en compétition**.

Où

→ Une photocopie de **licence sportive** en cours de validité à la date de l'Epreuve délivrée par l'une des fédérations listées ci-dessous*.

Article 4 : **Inscriptions**

4.1 **Formalités administratives**

L'inscription s'effectue uniquement par paiement en ligne sur la plate-forme :

<https://www.runergy.fr/course/NancyRivAction>

Vous pouvez choisir votre vague de départ mais nous nous réservons le droit d'équilibrer les vagues si besoin. Vous serez contactés dans ce cas.

4.2 **Droits d'engagement/personne**

8 km

- Inscription individuelle : 27 euros
- Inscription à partir de 4 jusqu'à 9 : 25 euros
- Inscription à partir de 10 jusqu'à 15 : 22 euros

Vague spéciale famille

- Tarif adulte : 15 euros
- Tarif enfants : 10 euros

Majoration + 3 euros à partir du 19 mai

Entreprises, CE, clubs : pour toute inscription supérieure à 20 personnes : contactez la plateforme assistance@runergy.fr

Un lot sera remis à chaque participant.

4.3 **Modalités d'engagement et d'annulation**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Vous pourrez être remboursés **jusqu'au 9 mai 2019**. Un mail devra être envoyé à assistance@runergy.fr

Article 5 : Retrait des dossards

1/ le vendredi 7 juin à Décathlon Houdemont entre 17H30 et 19H00

2/ le Jour J sur place au stade Raymond Petit **dernier délais 30 minutes avant le départ de sa vague.**

→ **Apporter obligatoirement une pièce d'identité et votre certificat médical ou une copie de licence sportive.**

→ **Une autorisation parentale pour les mineurs**

Article 6 : JOUR J Déroulement de la manifestation

- A partir de 8h30 : Remise des dossards
- **Possibilité de retirer son dossard dernier délais 30 minutes avant le départ de sa vague.**
- 10h00 : Echauffement Première vague sur la pelouse au centre du stade
- Vagues suivantes toutes les 20 minutes
- Ravitaillement à l'arrivée et point d'eau en milieu de parcours

Article 6 : Parcours et sécurité

Le parcours 8 km* dans les stades Raymond Petit, Picot 3, Marcel Picot et les pistes cyclables et piétonnières des bords de Meurthe.

Le parcours famille sera raccourci de 2 km et adapté. Les obstacles les moins accessibles pour les enfants comme le pont de singe seront évités.

Exemple d'obstacles : Bottes de paille, pneus, barrières, tuyaux, matelas, structures gonflables, escaliers et franchissements divers...

Les participants doivent s'attendre à grimper, ramper, sauter, slalomer, etc.

Chacun est libre de contourner un obstacle s'il le souhaite.

- Des bénévoles seront chargés de veiller à la sécurité de certains obstacles et éviter bousculades et prises de risques inutiles. **Ils pourront exclure de la course toute personne ne respectant pas les consignes.**

- **Un encadrement médical sera assuré par un organisme de secours type Croix Rouge.**

- **L'épreuve n'est pas prioritaire**, vous traverserez aux ordres des signaleurs. Une attention toute particulière sera portée aux promeneurs et usagers des bords de Meurthe.

***L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier le parcours et les obstacles pour des raisons de sécurité et/ou météorologiques.**

Ravitaillements : eau en milieu de parcours ; boissons, barres de céréales, fruits...à l'arrivée.

Article 7 : **Assurances**

Conformément à la législation en vigueur, l'organisation a souscrit une police d'assurance organisateur couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile.

Chaque participant court sous sa propre responsabilité.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant l'événement.

Article 8 : **Droits d'images et sponsoring**

De par leur engagement, les concurrents de **NANCY RIV'ACTION** acceptent que les photos ou films pris au cours de l'épreuve puissent être diffusés par les organisateurs sur tous supports.

Article 9 : **Prises d'images aériennes**

Les drones utilisés par l'organisation font l'objet d'une déclaration en préfecture.
Tout autre aéronef piloté est interdit.

Tout concurrent est réputé avoir pris connaissance du règlement et en accepter toutes les clauses.

L'inscription à la course entraîne automatiquement l'acceptation de ce règlement.

Annexe cf article 3

Licences compatibles à l'épreuve NANCY RIV' ACTION

**Aikido
Alpinisme
Athlétisme
Aviron
Badminton
Baseball
Basket-Ball
Biathlon
Boxe
Canoë-Kayak
Capoeira
Cyclisme
Danse
Escalade sportive
Escrime
Football
Gymnastique
Haltérophilie
Hand-Ball
Hockey
Judo
Jujitsu
Karate
Kick Boxing
Krav maga
Kung Fu
Lutte
Natation
Rugby
Soft Ball
Squash
Ski
Street fight
Taekwondo
Tennis
Triathlon
Volley-Ball
Water-polo**